

**Communiqué du Comité de Liaison des Associations
Nationales de Rapatriés
CLAN-R**

JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES DISPARUES

30 août 2014

Au cours de sa soixante-cinquième session, le 21 décembre 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution, la résolution 65/209, par laquelle a été instaurée la « Journée internationale des victimes de disparition forcée » ; journée fixée au 30 août de chaque année et que tous les Etats parties à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées doivent célébrer.

La Convention, adoptée en décembre 2006, ratifiée par La France le 23 septembre 2008, est entrée en vigueur le 23 décembre 2010. Elle stipule notamment, en son article 24, que « toute victime a le droit de savoir la vérité sur les circonstances de la disparition forcée, le déroulement et les résultats de l'enquête et le sort de la personne disparue. Tout Etat partie prend les mesures appropriées à cet égard » ; la Convention prévoit aussi que « tout Etat partie prend toutes les mesures appropriées pour la recherche, la localisation et la libération des personnes disparues et, en cas de décès, pour la localisation, le respect et la restitution de leurs restes ».

Le Gouvernement aurait-il le front de nous opposer que ces dispositions ont été adoptées postérieurement aux faits ?

En ce 30 août 2014 nous attendons de la part de la France la Vérité . Nous attendons enfin que lumière soit faite sur les disparitions de Français survenues sur un territoire placé sous sa souveraineté, l'Algérie, entre 1954 et 1962 et au-delà sur le territoire de la République algérienne.

Que sont devenues les si nombreuses personnes enlevées ? Où se trouvent-elles ? Si elles sont décédées où se trouve donc leur sépulture ?

Le Gouvernement doit enfin rompre ce terrible silence que nous dénonçons devant la communauté internationale.

Il doit informer. Il doit nous faire savoir où il en est de ses propres recherches et de sa coopération avec le gouvernement algérien sur ce sujet.

Des pays qui ne sont ni plus ni moins sérieux que le nôtre ont fait un remarquable travail de vérité sur la question des disparus : le Japon, la Corée du sud, l'Argentine, le Chili. Certains ont créé des commissions « Vérité et réconciliation » pour faire en sorte que tout soit dit : le Japon, la Corée du sud, l'Afrique du sud.

Nous attendons du gouvernement français qu'il mette en place une commission de ce type à laquelle les représentants des familles de Disparus devraient participer.

En l'absence d'actes concrets du gouvernement français nous ferons ce qu'il faut pour que la question soit portée devant les instances internationales compétentes.